



Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Publié le 09/12/2022  
ID : 034-213401508-20221129-DEL22\_11\_29\_32-DE



## Projet d'établissement Etablissement d'accueil du jeune enfant



<b>Type et Nom de l'établissement : Les ZYGO'THAU</b>
Nombre de places : 55 places
Adresse : 58 Bis avenue de Florensac 34340 MARSEILLAN ☎ 04.67.77.36.54 Courriel : <a href="mailto:creche@marseillan.com">creche@marseillan.com</a>
Nom du gestionnaire : Mairie de Marseillan – Yves MICHEL Statut du gestionnaire : Collectivité territoriale
Date : .....
Cachet, signature

## SOMMAIRE

<b>Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant</b>	<b>page 3</b>
<b>Introduction</b>	<b>page 4</b>
<b>1. Projet d'accueil</b>	<b>page 5</b>
<b>1.1 Les prestations d'accueil proposées</b>	
<b>1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap</b>	
<b>1.3 Les compétences professionnelles mobilisées</b>	
1.3.1 L'équipe et les intervenants	
1.3.2 Le travail d'équipe	
1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	
1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis	
<b>2. Projet éducatif</b>	<b>page 8</b>
<b>2.1 L'accueil</b>	
2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation	
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	
<b>2.2 Le soin</b>	
2.2.1 L'alimentation	
2.2.2 Le sommeil	
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	
<b>2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil</b>	
2.3.1 Le jeu et activités	
2.3.2 L'approche artistique et culturelle	
2.3.3 L'égalité garçon fille	
<b>3. Le projet social et le développement durable</b>	<b>page 15</b>
<b>3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs</b>	
<b>3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement</b>	
<b>3.3 Les actions de soutien à la parentalité</b>	
<b>3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle</b>	
<b>3.5 La démarche en faveur du développement durable</b>	
<b>Conclusion</b>	<b>page 20</b>

## CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### Dix grands principes pour grandir en toute confiance

- 1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.*
- 2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.*
- 3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.*
- 4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(s) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.*
- 5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.*
- 6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.*
- 7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(s) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.*
- 8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.*
- 9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.*
- 10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.*

## Introduction

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe.

Il est important que les professionnels construisent leurs projets. L'équipe apprend à travailler ensemble, à construire des projets, à les discuter. Ceci permet de créer une véritable collaboration. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

Vos enfants sont entourés de professionnels éducatifs qui les suivent pas à pas formant ainsi une passerelle adéquate entre le domicile et la crèche. En assurant une continuité entre la famille et l'équipe, le bien-être de l'enfant est au centre de cette démarche.

## 1. Projet d'accueil

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées :

Type et nom de l'établissement : Crèche Les Zygo'Thau  
Adresse : 58 bis route de Florensac – 34340 MARSEILLAN  
☎ 04 67 77 36 54  
Courriel : creche@marseillan.com

Nom du gestionnaire : MAIRIE – Yves MICHEL  
Statut du gestionnaire : Collectivité territoriale

Mode de fonctionnement : PSU

Nombre de places : **55 places réparties en 3 sections inter-âge.**

Type d'accueil et particularités : **accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence.**

### 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »*

#### **Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

La crèche a adhéré à la charte de l'enfant en situation de handicap en 2007.  
Une formation en intra avec l'ensemble du personnel sur cette thématique a été effectuée en octobre 2019.

De plus, un protocole d'accueil individualisé signé par le médecin de crèche est établi pour les enfants qui présentent des maladies chroniques et /ou allergiques ou ayant des besoins spécifiques.

Des échanges réguliers avec le médecin de crèche sont mis en place.

De plus, nous travaillons en partenariat avec le centre d'action médicaux sociale précoce, avec la puéricultrice de la PMI pour faciliter l'accueil des enfants.

L'ouverture de la structure a eu lieu en septembre 2021. Les locaux sont conformes à l'accueil des personnes à mobilité réduite parents comme enfants.

### 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

#### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

**Educateur jeunes enfants** : poste de direction, adjoint ou en fonction de continuité de direction. Il dirige la structure petite enfance, la gère administrativement, organise le travail de l'équipe, représente la structure. Il est garant du projet pédagogique, veille au respect du règlement de fonctionnement et à la sécurité des enfants.

**Infirmier** : Il assure la continuité de la fonction de direction, veille, conjointement avec le directeur, à la surveillance médicale des enfants et est responsable de la prévention et du dépistage des troubles du développement en relation avec le médecin de l'établissement.  
Il assure la fonction référent santé et accueil inclusif.

**Auxiliaire de puériculture** : Il prend en charge les enfants individuellement ou collectivement. Il répond à leurs besoins et sollicitations, assure leur surveillance et les soins et mène, en collaboration avec l'éducateur de jeunes enfants, des activités d'éveil.

**CAP petite enfance** : Il participe à l'encadrement des enfants.  
Il assure l'accueil quotidien des enfants et effectue des tâches en collaboration avec les auxiliaires de puériculture. Il remplace les agents de service en cas de manquement.

**Agent de restauration** : Il assure et contrôle la réception des repas en liaison froide. Il effectue la remise en température des préparations alimentaires. Il prépare les collations et les goûters. Il est garant du bon fonctionnement, de l'hygiène et de la sécurité de l'espace restauration.

**Agent de service** : Il assure les tâches techniques telles que l'entretien des locaux et du linge et participe à la vie de l'établissement. Il peut participer à l'encadrement des enfants en présence d'un personnel diplômé.

**Médecin de crèche** : Il a pour mission d'assurer :

- le contrôle de l'hygiène générale des structures :
  - o il assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel
  - o il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.
- la surveillance de la santé des enfants : il assure le suivi préventif des enfants accueillis et veille à leur développement harmonieux et à leur adaptation dans la structure, en liaison avec le médecin traitant,
- l'intégration et le suivi des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie(s) chronique(s) (mise en place et validation, le cas échéant, d'un projet d'accueil individualisé, PAI)
- les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.

**Psychologue** : Sa mission consiste à avoir une action de formation auprès de l'équipe et apporter une réflexion sur les pratiques professionnelles auprès des enfants, à favoriser la réflexion sur les comportements individuels et collectifs, à savoir conseiller le personnel dans le cas d'enfants en difficulté.

De plus, une fois par mois, pendant deux heures, il intervient pour des temps d'observation des pratiques professionnelles. Chaque observation fait l'objet d'un retour à la direction et/ou aux professionnels afin de les aider à individualiser et à soutenir les enfants dans leur développement et à définir une meilleure organisation.

**Les intervenants** : Un professionnel de la médiathèque intervient une fois par mois sur la structure afin de permettre aux enfants de découvrir les livres, de les manipuler et met en avant ses talents de narratrice lors de la lecture d'histoires.

Également, un animateur (EJE) du Relais Petite Enfance met en place des activités de motricité (ex : yoga) en invitant les assistantes maternelles de la commune à y participer.

### 1.3.2 Le travail d'équipe

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants »*

#### **Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

Les réunions d'équipe par section se déroulent une fois par mois avec l'ensemble du personnel de 18h30 à 20h30.

Une réunion trimestrielle est organisée de 18h30 à 20h30 avec l'ensemble du personnel.

Durant ce temps-là, nous abordons divers sujets : fonctionnement, projets en cours et futurs, temps de parole et échanges autour des pratiques.

Les réunions de direction ont lieu une fois par mois. Il est abordé le fonctionnement interne de la structure : planning des agents, congés....

### 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »*

#### **Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

Une réunion avec le psychologue et le personnel est organisée une fois par mois. Elle permet à l'équipe de réfléchir sur ses pratiques professionnelles auprès des enfants et / ou sur des situations qui l'interrogent.

Les formations s'effectuent à la demande des agents et une formation commune en intra de deux jours est mise en place pendant les vacances d'automne par le CNFPT ou autres organismes.

### 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Les stagiaires sont accueillis tout au long de l'année, du collège jusqu'aux formations diplômantes. Ils sont encadrés par 2 tuteurs de stage avec des bilans intermédiaires pour ajuster la pratique.

Les personnels en contrat d'apprentissage sont encadrés par des maîtres d'apprentissage sur toute la durée de leur formation.

## 2. Projet éducatif

Ce projet éducatif est le fruit d'orientations éducatives communes à toute l'équipe. Elles ont été longuement réfléchies grâce à l'investissement de chacun en s'appuyant sur l'analyse de pratiques. Ces orientations renvoient aux attitudes et comportements des accueillants face à l'enfant. Elles font référence à des théories du développement de l'enfant, tant sur le plan psychique, que cognitif et affectif. Les orientations éducatives qui animent et guident notre travail sont :

- Faire vivre la bientraitance constitue le fondement de toutes bonnes pratiques professionnelles.

La notion de bientraitance consiste à aborder l'autre avec une attitude positive et avec la volonté de faire le bien pour lui. Cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif.

Les valeurs communes à l'équipe sont : humanité, dignité, solidarité, équité, empathie, respect, écoute

- Construire une relation privilégiée avec l'enfant et sa famille afin de créer une sécurité affective en :
  - ✓ Contribuant au bien-être de l'enfant
    - En favorisant leur développement socio-affectif et psychomoteur
    - En respectant le rythme de chaque enfant
    - En mettant en place un accompagnement personnalisé
    - En répondant à ses besoins au quotidien
    - En l'accompagnant vers l'autonomie et la socialisation
  - ✓ Contribuant à l'épanouissement et à l'éveil de l'enfant
    - En lui offrant un environnement adapté par l'aménagement de différents espaces
    - En lui proposant des activités adaptées qui stimulent son développement sensoriel et son imaginaire
  - ✓ Accompagnant la fonction parentale
    - En favorisant le travail en concertation avec les parents
    - En développant un rôle d'écoute et de conseil
    - En cultivant le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
- Privilégier le vivre ensemble en :
  - ✓ Favorisant la mixité sociale et culturelle dans toutes les actions ;
  - ✓ Articulant l'attention portée à l'enfant en tant qu'individu et sa place au sein du collectif ;
  - ✓ Favorisant la concertation, l'échange et le partage entre l'ensemble des acteurs.

Nos objectifs éducatifs sont donc les suivants :

- Agir en complémentarité avec les familles en développant un lieu d'accueil et d'échanges répondant à leurs besoins
- Accueillir tous les enfants en veillant au respect de leur individualité dans un cadre collectif et en accompagnant le développement de leur autonomie
- Consolider le fonctionnement interne de la structure en vue de développer les partenariats et la communication vers l'extérieur.



## 2.1 L'accueil

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »*

### Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

#### 2.2.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

- **Le rendez-vous administratif**

Préalable à la période de familiarisation, il servira à traiter uniquement de l'administratif (rappel du règlement, formulaires à remplir...). Ainsi, cela permettra de se centrer sur l'enfant et ses parents dès les premiers moments de la période de familiarisation.

Le directeur ou les responsables de section font visiter les locaux à la famille, leur présente l'équipe. Ce moment d'échange sera l'occasion d'aborder d'autres sujets tels que les pratiques professionnelles existantes dans la structure, le déroulement d'une journée-type à la crèche et de répondre aux questionnements éventuels des familles.

- **Le premier accueil**

Les habitudes de vie représentent un premier lien entre l'enfant, sa famille et les professionnels. Elles servent à mieux connaître l'enfant, à cerner comment il évolue à la maison, afin de pouvoir lui proposer un meilleur accompagnement.

Durant cette première rencontre, les professionnels s'attacheront à faire une observation fine de l'enfant et de son ou ses parents, ceci afin de s'adapter au mieux à leurs réactions. L'adulte va créer le lien en proposant des jeux et jouets à l'enfant et en proposant aux parents de participer. Ils pourront également donner un biberon à la crèche.

Pendant ce temps de familiarisation, nous engageons un véritable travail avec les parents afin que la séparation se fasse dans les meilleures conditions.

- **La familiarisation**

La familiarisation se déroule sur une semaine et servira de période de transition pendant laquelle l'équipe se rendra disponible, attentive afin que le passage entre la maison et la collectivité se fasse en douceur, que l'enfant parvienne à créer des liens entre les deux, à instaurer une certaine continuité entre ces deux lieux de vie.

Elle se poursuit au-delà et est propre à chaque enfant. Le rythme de l'enfant est respecté (flexibilité sur les horaires prévus) afin de le perturber le moins possible, surtout si la séparation avec ses parents est difficile.

En se familiarisant avec de nouveaux repères spatiaux temporaux et de nouveaux visages (adultes et enfants), il commencera à évoluer ainsi dans un environnement et une atmosphère sécurisante pour lui.

L'adaptation est aussi celle des parents.

Les professionnels interrogeront les parents par rapport au premier contact de la veille (y a-t-il eu des réactions particulières ou pas ?).

L'enfant pourra garder un objet de la maison, son doudou, sa sucette si besoin ; les professionnelles n'hésiteront pas à le prendre dans les bras, à lui proposer des jeux nouveaux pour lui. Peu à peu les adultes et l'enfant établissent une relation de confiance.

#### 2.2.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »*

### Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

- **L'accueil au quotidien et pédagogie**

Il commence à la porte d'entrée par un « bonjour » nominatif de la part des professionnels. Ils aideront à déshabiller l'enfant si besoin et inviteront parents et enfants à entrer dans la salle d'accueil.

L'accueil doit être un moment chaleureux pendant lequel l'enfant est encore dans les bras de son parent généralement ; il s'agit pour les deux de prendre le temps de se séparer en douceur. Pour cela, le personnel se montre disponible par rapport à l'attitude des parents (par exemple, s'asseoir sur le tapis de jeu), s'informe sur ce qui s'est passé depuis la veille et qui servira à un meilleur accompagnement de l'enfant durant la journée ou demi-journée. Les professionnels resteront neutres face à ce que relatent les familles dans un souci de confidentialité et de soutien à la parentalité.

Le soir, les familles sont également invitées à entrer dans la pièce de jeu et à retrouver leur enfant à leur rythme : les professionnelles laissent ce temps avant de faire une relève personnalisée aux parents (elles positivent la journée de l'enfant, s'appuient sur un fait ou une activité réalisée par l'enfant, éclairent ses réactions).

Au sein de la crèche, la journée de l'enfant se décompose en plusieurs moments.

De 7h30 à 9h15, c'est le temps d'accueil dans l'atrium ou les sections : l'éducateur ou l'auxiliaire effectue les transmissions à l'aide d'une tablette numérique afin de savoir tout ce qui s'est passé depuis la veille.

Vers 9h30 un temps de regroupement : on se retrouve, on chante ...

Vers 10h, des activités d'éveil (transvasement de semoule, dessin, musique...) et jeux extérieurs sont proposés.

A partir de 11 heures, les enfants déjeunent en fonction des levées de sieste du matin et du rythme de chaque enfant ; les enfants qui n'ont pas dormi le matin vont se reposer, les autres jouent à l'intérieur ou dans la cour.

Les arrivées d'après-midi s'effectuent entre 13h45 et 15h ; en fonction des besoins, les enfants sont couchés ou bien jouent avec les autres.

Vers 15h, les goûters s'échelonnent jusqu'à 16h30-17h.

A 16h30, l'heure des premiers départs qui s'échelonnent jusqu'à 18h30 ; pendant ce temps les enfants sont invités à participer à une activité d'éveil, écouter de la musique, une histoire ou faire un câlin. Demain, ce sera une nouvelle journée de découvertes et de jeux pour tous les enfants.

- **L'accueil organisé en âges mélangés**

### **Le choix de l'équipe pédagogique s'est tourné vers une organisation en trois sections d'âges mélangés.**

Ce choix de fonctionnement repose essentiellement sur des avantages cognitifs et relationnels :

- ✓ Expose les enfants à une variété de relations avec les autres en raison de leurs différents niveaux de développement. Cela facilite les expériences interactives et les contacts.
- ✓ Permet aux plus petits de voir les plus grands évoluer et d'être dans une ambiance stimulante.
- ✓ Facilite l'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou présentant un retard psychomoteur ; l'appartenance à un groupe n'étant pas conditionné par l'âge : l'enfant va évoluer à son rythme, sans que l'échéance de passage dans un autre groupe vienne rappeler un retard de développement.
- ✓ Permet de réunir les fratries au sein du même lieu de vie.
- ✓ Valorise les plus grands. Ils développent des capacités de communication → Notion de responsabilité.

- ✓ Diminue l'agressivité avec moins de cris, moins d'interventions de groupes entiers de moyens et/ou de grands.
- ✓ Facilite le décloisonnement du groupe à certains moments de la journée afin de respecter les besoins spécifiques de chaque âge et de chaque enfant. Des activités sont proposées pour les plus grands au sein des salles d'activités afin de respecter le calme pour les bébés et/ou de « libérer » de l'espace pour ceux qui ont besoin de bouger. Les ateliers ne sont pas organisés en fonction de l'âge mais des besoins manifestés par les enfants ; cela sous-entend pour l'équipe des qualités d'écoute et d'observation.

- **Favoriser un espace sécurisant**

Dans ce lieu que représente la crèche, tout a été pensé en termes d'aménagement de l'espace. Celui-ci a été conçu de façon à respecter les besoins spécifiques de chaque enfant, sa sécurité par rapport aux installations choisies (jeux, meubles ...).

D'autres moyens seront mis en place par les professionnelles afin de permettre à l'enfant de se sentir rassuré même en l'absence de son parent (ex : la sucette, l'objet transitionnel, le portage, etc.).

## **2.2 Le soin**

### **2.2.1 L'alimentation**

Nous avons deux moments essentiels.

Le repas du midi, nous respectons le rythme de l'enfant, son régime alimentaire et son appétit. Selon son développement, nous lui proposons le verre ou le bec verseur à la place du biberon. Concernant son régime, les parents nous informent des introductions alimentaires successives de l'enfant, de la modification des textures du repas (du mixé aux morceaux par exemple). L'enfant va progressivement apprendre à manger seul, guidé et encouragé par l'adulte.

Le goûter, les enfants ont la possibilité soit de prendre un biberon, soit de manger un laitage, une compote et tartines ou biscuits.

Au cours de ces moments, nous privilégions une ambiance conviviale :

- Concernant les bébés, nous favorisons la relation entre l'adulte (confortablement installé dans le fauteuil d'allaitement) et l'enfant (tenu dans les bras).
- Pour les moyens, nous introduisons les notions d'hygiène (lavage des mains), d'« attendre son tour » et de manger ensemble (par petits groupes) ; nous favorisons la découverte du « plaisir de la table » en séparant protéines et légumes afin de proposer diverses textures, couleurs et goûts.
- Les plus grands, accompagnés par un adulte, apprennent à se servir seul progressivement au cours de l'année (utilisation du self-service)

Cela induit que les professionnels soient totalement impliqués dans ces moments essentiels de la journée de l'enfant.

Nous favorisons l'allaitement maternel selon un protocole établi.

### **2.2.2 Le sommeil**

Nous nous attachons à respecter le rythme de l'enfant : le sommeil n'est pas imposé mais sera néanmoins privilégié par rapport à toute autre activité. Nous respectons également les rites

d'endormissement de l'enfant : chaque enfant retrouve son drap, sa sucette (si besoin) et l'on s'efforce que l'enfant ait toujours le même lit. Cependant, nous préparons l'enfant à l'endormissement par un retour au calme (musique, histoire, câlins), et nous verbalisons à l'enfant qu'il va aller se reposer et que nous serons présents lors de son endormissement, nous faisons en sorte que ce moment se passe du mieux possible et ne soit pas source d'angoisse pour lui.

Nous tenons compte de ce que préconisent les parents en privilégiant les besoins de sommeil de l'enfant. Nous nous attachons aussi à ce que l'enfant ait un réveil en douceur (petit câlin dans les bras) avant de le rhabiller pour manger ou pour jouer. Le dortoir et le lit restent les lieux privilégiés d'un sommeil de qualité. Quand l'enfant dort tout seul dans le dortoir, nous permettons au parent de le réveiller, afin de se retrouver en douceur.

Enfin, nous tenons à la notion d'INDIVIDUALISATION DU SOMMEIL.

### 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Il représente également un moment de relation privilégiée entre l'adulte et l'enfant. Nous nous attachons à entrer en contact avec celui-ci en verbalisant les gestes que nous allons lui prodiguer avant et pendant le change. Nous prenons le temps de faire participer l'enfant en fonction de son développement psychomoteur.

Un petit escalier est mis à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de façon autonome. Les plus grands sont accompagnés par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui a été proposé à la maison : il est important que chaque enfant se sente à l'aise avec le pot et les toilettes à la maison avant de pouvoir devenir autonome au sein du groupe

Durant le soin, les professionnels respecteront les notions de sécurité, de confort et de respect du corps de l'enfant.

## 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ».*

**Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

### 2.3.1 Le jeu et activités

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(s) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».*

**Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».*

**Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant.**

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

L'objectif est de permettre à l'enfant de développer l'ensemble de ses potentialités tout en respectant son rythme, son développement individuel.

Tout au long de la journée, des activités d'éveil sont proposées aux enfants avec du matériel adapté et renouvelé pour répondre à leurs différents besoins et en fonction de leur développement.

Du matériel est mis à disposition pour que l'enfant puisse y accéder librement

- **La communication gestuelle associée à la parole**

La communication gestuelle associée à la parole est également pratiquée auprès des enfants à la suite d'une formation de l'ensemble de l'équipe.

Nous utilisons des signes dont les mots reviennent souvent au cours de la journée. A la parole, on associe un signe qui traduit un mot-clé, une idée, une envie, un besoin. Cela facilite les échanges entre enfants et adultes surtout pour l'enfant qui ne parle pas encore. Cet outil de communication permet de mieux répondre aux besoins exprimés par l'enfant et est ainsi une passerelle vers le langage.

- **La motricité libre**

Le nourrisson est toujours posé sur le dos sur une surface plane et ferme tant qu'il ne sait pas de lui-même se tourner sur le ventre. Cette position sur le dos est celle qui permet le plus de détente (absence de tension pour soutenir sa tête) et le plus de possibilités d'activités propres à son âge (tourner sa tête, mouvoir ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains, bouger son tronc).

Petit à petit, l'enfant va essayer de se tourner sur le côté, sur le dos/ventre, puis ventre/dos. Plus tard, il va découvrir qu'il peut ramper, puis marcher à quatre pattes jusqu'à se mettre assis et enfin en position debout.

***En laissant l'enfant se mouvoir librement, il acquiert une bonne connaissance de son corps.***

La « motricité libre » n'existe pas sans le sentiment d'être porté par la présence de l'adulte.

Les professionnels sont attentifs à accompagner l'enfant dans ses acquisitions, à le conforter dans ses capacités et à reconnaître ses avancées. Ils sont garants du bien-être de l'enfant par leurs paroles rassurantes. Ils sécurisent et valorisent l'enfant dans ses apprentissages, tout en préservant sa capacité à jouer seul.

- **Le jardin potager**

Nous avons aménagé un espace extérieur comme lieu d'activités et d'épanouissement des enfants avec la création d'un jardin potager. Les enfants participent à la plantation de fleurs et de légumes.

### **2.3.2 L'approche artistique et culturelle**

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».*

**Principe 5 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

- **Partenariat avec la MJC et le Relais Petite Enfance**

- Matinée « A petits pas » en lien avec la MJC de Marseillan et le Rpe d'Agde. Il y a 3 matinées organisées par an pour les enfants âgés de 0-3 ans dans les locaux de la MJC. Cette matinée est ouverte gracieusement à l'ensemble des familles de Marseillan, les assistants maternelles de la commune, les enfants de la crèche. Des animations et activités d'éveil diverses sont proposées aux enfants.

- Matinée d'animation organisée en collaboration avec le Rpe d'Agde. Les enfants de la crèche participent à des activités motrices menées par l'animatrice du relais. Il y a environ une à deux animations par mois.

- **Ateliers lecture au multi accueil et à la médiathèque :**

Une animatrice de la médiathèque vient présenter aux enfants une sélection de livres adaptés à leur âge, propose des histoires à l'aide d'un « kamishibai ». Cet atelier a lieu une fois par mois. Il permet la découverte d'histoires, l'apprentissage du langage, le plaisir de la lecture. Il développe l'écoute. A la médiathèque, l'animatrice nous accueille dans l'espace petite enfance. Dans un premier temps, les enfants choisissent les livres qu'ils nous demandent de lire, les manipulent, les découvrent ... puis dans un second temps, l'animatrice raconte des histoires.

- **Gymnase et sorties extérieures**

Toutes les semaines, un atelier motricité est mis en place au gymnase pour les plus grands. Différentes sorties sont organisées (marché, parc, promenade).

Une sortie de fin d'année est organisée dans une ferme pédagogique en mai ou juin permettant aux enfants de découvrir les animaux.

### 2.3.3 L'égalité garçon fille

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »*

#### **Principe 7 charte nationale de l'accueil du jeune enfant**

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction de rôles habituellement attribués à chaque genre. L'équipe éducative veille à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement.

Des jeux d'imitation sont mis à disposition des enfants de sorte qu'ils puissent y accéder sans distinction de genre.

L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés dans notre quotidien. Le fait que l'équipe apporte une attention particulière à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

### 3. Projet social et le développement

#### 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Au sein de la crèche, nous accueillons des familles toutes catégories socioprofessionnelles quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou le modèle familial.

##### - Ménages selon leur composition

FAM T1 - Ménages selon leur composition ( ) -

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	<b>3 469</b>	<b>100,0</b>	<b>3 676</b>	<b>100,0</b>	<b>3 859</b>	<b>100,0</b>	<b>7 613</b>	<b>7 676</b>	<b>7 590</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>1 033</b>	<b>29,8</b>	<b>1 220</b>	<b>33,2</b>	<b>1 475</b>	<b>38,2</b>	<b>1 033</b>	<b>1 220</b>	<b>1 475</b>
Hommes seuls	400	11,5	552	15,0	753	19,5	400	552	753
Femmes seules	633	18,2	668	18,2	722	18,7	633	668	722
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>100</b>	<b>2,9</b>	<b>104</b>	<b>2,8</b>	<b>50</b>	<b>1,3</b>	<b>228</b>	<b>236</b>	<b>100</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>2 336</b>	<b>67,3</b>	<b>2 352</b>	<b>64,0</b>	<b>2 333</b>	<b>60,5</b>	<b>6 352</b>	<b>6 220</b>	<b>6 015</b>
Un couple sans enfant	1 212	34,9	1 356	36,9	1 356	35,1	2 500	2 780	2 798
Un couple avec enfant(s)	760	21,9	708	19,3	634	16,4	2 916	2 656	2 350
Une famille monoparentale	364	10,5	288	7,8	343	8,9	936	784	867

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Nbre habitants	<b>7734 (recensement 2019)</b>
Nbre enfants < 3 ans	115 inscrits dans les structures d'accueil (2021)
Nbre enfants < 6 ans	? (CAF en ?)
Taux de natalité (‰) entre 2013 et 2019	8,4

Entre 2013 et 2019, la population a diminué de 86 habitants.

## - Population par grandes tranches d'âges

	2008	2013	2019
0 à 14 anPs	7738	7848	7734
0 à 14 ans	1187	1091	970
15 à 29 ans	1065	1031	845
30 à 44 ans	1304	1156	975
45 à 59 ans	1555	1589	1545
60 à 74 ans	1757	1965	2210
75 ans ou +	870	1016	1190

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

## - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
<b>Ensemble</b>	3 289	3 3399	100,0	100,0	100,0
<b>Agriculteurs exploitants</b>	59	10	0,9	1,8	0,6
<b>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	273	149	0	12,6	3,6
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	134	85	0	6,2	2
<b>Professions intermédiaires</b>	232	327	3,7	20,2	2,3
<b>Employés</b>	198	763	22,2	29,5	4,7
<b>Ouvriers</b>	465	95	12	18	2,4
<b>Retraités</b>	1 567	1 358	0,0	0,9	73,8
<b>Autres personnes sans activité professionnelle</b>	360	614	61,1	10,9	10,5

- Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.



## AUTRES INDICATEURS CONNUS : (composition et situation des familles, taux de scolarisation)

Ménages	3859 en 2019
Activité hommes	73,1 %
Activité femmes	65,9 %
Scolarisation 3 – 6 ans	179

### Le cadre de vie :

La commune de Marseillan a vu doubler sa population depuis les années 1975, passant de 3 483 habitants en 1975 à 7 734 habitants en 2019. Il est important de noter que pendant la période estivale, la commune peut accueillir simultanément dans les résidences secondaires et autres types d'hébergements (campings, résidences...) environ 55 000 personnes, soit 6 à 7 fois la population permanente.

La commune de Marseillan a un rythme de croissance démographique important tout comme le territoire du Bassin de Thau. Cette attractivité induit des enjeux quant à l'accueil de ces nouvelles populations sur le territoire communal.

La commune jouit d'un héliotropisme favorable. La population vieillissante cherche des activités que lui apportent les 125 associations locales et les prestataires privés. Le cadre de vie est rythmé par des manifestations locales traditionnelles et estivales.

### L'habitat :

L'écart entre le nombre de logements et le nombre d'habitants est important, avec plus de logements que d'habitants sur la commune de Marseillan. Cela peut s'expliquer par sa situation géographique qui fait de la commune un lieu de villégiature où sont présents de nombreuses résidences secondaires ou occasionnelles.

A l'instar de ce qui se passe dans les autres communes littorales, on observe un phénomène progressif de transformation de l'habitat résidentiel saisonnier en habitat permanent et/ou en location de septembre à juin. On estime à environ 800 le nombre de résidents à l'année à Marseillan-plage aujourd'hui.

### L'offre de services à la population :

Les grands services liés à la population sont divers avec un large éventail. On peut synthétiser de la façon suivante :

- Un bon niveau d'équipements administratifs et de services publics à Marseillan-ville, qui fonctionnent à l'année, et durant la période estivale à Marseillan-plage.
- Marseillan-ville offre plus d'équipements et services que Marseillan-plage, créant ainsi une centralité plus marquée.
- Des équipements scolaires qui répondent aux besoins de la commune.
- 1 EAJE multi accueil, qui offre un accueil diversifié répondant aux besoins des familles à proximité du complexe sportif et du collège.
- Une offre de services de santé de proximité suffisante.
- Des équipements culturels, récréatifs et sportifs variés.
- Des espaces publics attractifs notamment par son centre-ville réaménagé récemment.

- Une vie associative dense et active.

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Afin d'établir une relation de confiance avec les professionnelles et être rassurés lorsqu'ils confient leur enfant, les parents sont invités à participer à la vie de la crèche à diverses occasions, notamment :

- lors de la semaine de familiarisation
- lors des transmissions numériques journalières à chaque parent
- lors de la réunion annuelle d'information avec les familles à l'automne
- lors de trois réunions trimestrielles avec la psychologue de la crèche
- lors de goûter d'anniversaire ou fêtes diverses
- lors du conseil de crèche (projet)
- lors du café des familles (projet)

### 3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Une fois par trimestre, nous organisons une soirée de rencontre entre la psychothérapeute de la crèche et les familles. Il n'y a pas de thème défini. Les parents sont acteurs de cette soirée et abordent les sujets qu'ils souhaitent.

Des échanges quotidiens sur la structure avec les familles ont lieu lors de l'accueil de l'enfant le matin et le soir.

Un accompagnement à l'allaitement maternel est proposé si le parent souhaite continuer celui-ci à la crèche.

Il y a pour projet de mettre en place un conseil de crèche, un café des familles et un LAEP au niveau de la commune.

### 3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Nous accueillons les enfants dont les parents travaillent, suivent une formation, sont en recherche d'emploi, des parents saisonniers ou qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

Une convention a été signée entre la commune et le Conseil Départemental, dans le cadre du Plan Pauvreté.

### 3.5 La démarche en faveur du développement durable

- **Nettoyage vapeur** : Il a pour objectif de répondre au développement durable et écologie avec la baisse ou suppression d'utilisation des produits chimiques, une faible consommation d'eau et pas de rejet d'effluents polluants. La vapeur permet de limiter l'utilisation des produits chimiques générant ainsi des économies importantes.
- **Limitation du plastique** : nous avons fait le choix de limiter l'usage du plastique au sein de la structure dans plusieurs domaines.
- **La restauration** : Dans un contexte général de lutte contre le plastique et d'évolution du cadre réglementaire, notre prestataire de service nous propose des alternatives satisfaisantes à l'utilisation de barquettes plastiques à savoir des barquettes bio-compostables.

De plus, l'ensemble de la vaisselle à destination des enfants (plateaux, assiettes, verres, etc.) sera changé progressivement pour être en inox. C'est un matériel sain et durable qui

est conçu pour résister à la corrosion ce qui fait de lui un choix intensive en lieu d'accueil. Il est aussi écologique.

- Les surchaussures lavables à destination des familles vont remplacer celles en plastique.
- Transmissions numériques : En octobre 2022, la crèche a été équipée de tablettes numériques en remplacement de nos cahiers de transmissions papier.
- Activités : Nous utilisons du matériel ou des emballages recyclés pour animer nos ateliers comme :
  - Boite de lait (jeux de manipulation fine, transvasement)
  - Bouteille en plastique (bouteilles sensorielles)
  - Papier à bulle (sens du toucher)
- Panneaux solaires : la crèche va être équipée de panneaux solaires pour une consommation électrique en toute autonomie.

## Conclusion

La satisfaction des besoins de l'enfant dans le respect de son rythme et de son développement est la ligne de conduite essentielle dans le travail de l'équipe éducative.

Elle conduit l'enfant à acquérir l'estime de soi et lui permet d'aller sereinement vers l'exploration et l'autonomie.

Chaque professionnel est présent pour accueillir l'enfant et sa famille. Responsable de sa mission éducative, il encourage et guide l'enfant dans ses découvertes et l'aide ainsi à grandir dans un lieu sécurisant.

L'équipe n'hésite pas à se remettre en question, à se former afin de rester en permanence dans une dynamique de travail ; ce qui implique donc que ce projet sera régulièrement évalué et actualisé.